NOUVELLE-CALEDONIE **R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E** **PROVINCE SUD**

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE DUMBEA
N° 23/657/DBA

Ampliations :

– Service des affaires générales DBA 2	– Subdivision administrative Sud 1
– Publication DBA 1	– DSF 1
– SDPM DBA 1	– RABOT sas 1
– Gendarmerie DBA 1	– Les intéressés 1

ARRETE MUNICIPAL

Autorisant l'ouverture, l'agrément d'un gérant statutaire
et les agréments de vingt gérants simples du débit de boissons de 3e classe
« RABOT sas »

Le maire de la Ville de DUMBEA,

-==°O°==-

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code territorial des impôts,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi du pays n°2018-6 du 30 juin 2018 relative à la lutte contre l'alcoolisme,

VU la délibération du congrès n°327 du 1er août 2018 relative à la lutte contre l'alcoolisme,

VU la délibération du congrès n°79 du 15 juin 2005 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme,

VU la délibération modifiée n°53-89/APS du 13 décembre 1989 relative aux débits de boissons dans la province Sud,

VU la délibération n°07-2000/APS du 3 mars 2000 portant délégation de compétence aux communes en matière de débits de boissons,

VU la convention n°C.24-19 du 21 février 2019 relative à la délégation de compétence en matière de gestion des débits de boissons alcooliques entre la commune de Dumbéa et la province Sud,

VU la délibération n°2019/121 du 24 avril 2019, approuvant la convention relative à la délégation de compétence de la province Sud en matière de gestion des débits de boissons alcooliques, signée entre la province Sud et la ville de Dumbéa,

VU la demande de Monsieur PUAUD Jean-Christophe en date du 12 mai 2022, enregistrée en mairie sous le n°4469,

VU la demande de Monsieur PUAUD Jean-Christophe en date du 26 juillet 2023, enregistrée en mairie sous le n°6708,

VU l'avis favorable émis par le service de la fiscalité professionnelle en date du 30 août 2023,

VU l'absence de retour d'avis favorable par le commandant de la brigade de gendarmerie de Dumbéa,

Considérant qu'il appartient au maire d'assurer la gestion des débits de boissons sur sa commune et de délivrer les licences d'alcool,

ARRETE :

ARTICLE 1er :

Il est autorisé l'ouverture d'un débit de boissons de 3ème classe, exploité au profit de la SAS « RABOT sas » à l'enseigne « RABOT », sise 3 avenue des Géomètres Pionniers – ZAC Panda – Dumbéa, enregistrée au RIDET sous le n°0 082 818.

ARTICLE 2 :

Il est autorisé l'agrément en qualité de gérant statutaire du débit de boissons de 3e classe, exploité à l'enseigne « RABOT sas », sise 3 avenue des Géomètres Pionniers – ZAC Panda , Dumbéa, de Monsieur PUAUD Jean-Christophe, né le 3 novembre 1966 à Saintes, domicilié au 22 rue de Monaco – Baie des Citrons – 98800 Nouméa.

ARTICLE 3 :

Il est autorisé l'agrément en qualité de gérant simple du débit de boissons de 3e classe, exploité à l'enseigne « RABOT sas », sise 3 avenue des Géomètres Pionniers – ZAC Panda , Dumbéa, de Monsieur BENARD Rudy, né le 12 septembre 1982 à Nouméa, domicilié au 11 rue Paul Mourot – Portes de Fer – 98800 Nouméa.

ARTICLE 4 :

Il est autorisé l'agrément en qualité de gérant simple du débit de boissons de 3e classe, exploité à l'enseigne « RABOT sas », sise 3 avenue des Géomètres Pionniers – ZAC Panda , Dumbéa, de Monsieur TAUNE Alphonse, né le 6 mai 1981 à Houaïlou, domicilié au 23 lotissement Nogouta 2 – Gadji – 98890 Païta.

ARTICLE 5 :

Il est autorisé l'agrément en qualité de gérant simple du débit de boissons de 3e classe, exploité à l'enseigne « RABOT sas », sise 3 avenue des Géomètres Pionniers – ZAC Panda , Dumbéa, de Monsieur EATENE André, né le 14 juin 1967 à Nouméa, domicilié au 50 morcellement Jeanne Pasdeloup – 98890 Païta.

ARTICLE 6 :

Il est autorisé l'agrément en qualité de gérant simple du débit de boissons de 3e classe, exploité à l'enseigne « RABOT sas », sise 3 avenue des Géomètres Pionniers – ZAC Panda , Dumbéa, de Monsieur POGNON Kévyn, né le 24 juillet 1990 à Nouméa, domicilié au 48 rue de la Joliette – 98835 Dumbéa.

ARTICLE 7 :

Il est autorisé l'agrément en qualité de gérant simple du débit de boissons de 3e classe, exploité à l'enseigne « RABOT sas », sise 3 avenue des Géomètres Pionniers – ZAC Panda , Dumbéa, de Madame GALINIE Océane, née le 8 octobre 1994 à Nouméa, domiciliée au 4 rue de Sébastopol – appt 9 – Centre-ville – 98800 Nouméa.

ARTICLE 8 :

Il est autorisé l'agrément en qualité de gérant simple du débit de boissons de 3e classe, exploité à l'enseigne « RABOT sas », sise 3 avenue des Géomètres Pionniers – ZAC Panda , Dumbéa, de Monsieur ANDRE Jérôme, né le 29 novembre 1987 à Strasbourg, domicilié au 301A rue des Palmiers – lotissement Savannah – 98889 Païta.

ARTICLE 9 :

Il est autorisé l'agrément en qualité de gérant simple du débit de boissons de 3e classe, exploité à l'enseigne « RABOT sas », sise 3 avenue des Géomètres Pionniers – ZAC Panda , Dumbéa, de Monsieur WAHEO Pierrick, né le 12 mars 1984 à Nouméa, domicilié au 75 avenue des Parachutistes calédoniens – 98835 Dumbéa.

ARTICLE 10 :

Il est autorisé l'agrément en qualité de gérant simple du débit de boissons de 3e classe, exploité à l'enseigne « RABOT sas », sise 3 avenue des Géomètres Pionniers – ZAC Panda , Dumbéa, de Madame PREVOT Frédérique, née le 4 avril 1981 à Nouméa, domiciliée au 2 rue Pierre Jeannin – Vallée du Génie – 98800 Nouméa.

ARTICLE 11 :

Il est autorisé l'agrément en qualité de gérant simple du débit de boissons de 3e classe, exploité à l'enseigne « RABOT sas », sise 3 avenue des Géomètres Pionniers – ZAC Panda , Dumbéa, de Madame OTTE Julie, née le 27 décembre 1979 à Nouméa, domiciliée au 33 avenue Frédérique Chopin – 98835 Dumbéa.

ARTICLE 12 :

Il est autorisé l'agrément en qualité de gérant simple du débit de boissons de 3e classe, exploité à l'enseigne « RABOT sas », sise 3 avenue des Géomètres Pionniers – ZAC Panda , Dumbéa, de Madame SCHMIDT Linh, née le 8 novembre 1970 à Thionville, domiciliée au 2 rue Jacques Naturel – Aérodrome – 98800 Nouméa.

ARTICLE 13 :

Il est autorisé l'agrément en qualité de gérant simple du débit de boissons de 3e classe, exploité à l'enseigne « RABOT sas », sise 3 avenue des Géomètres Pionniers – ZAC Panda , Dumbéa, de Monsieur MOUNOUSSAMY Jean, né le 15 septembre 1967 à Nouméa, domicilié au 132 avenue Port Ouenghi – 98812 Boulouparis.

ARTICLE 14 :

Il est autorisé l'agrément en qualité de gérant simple du débit de boissons de 3e classe, exploité à l'enseigne « RABOT sas », sise 3 avenue des Géomètres Pionniers – ZAC Panda , Dumbéa, de Madame GUIRAUD Cécile, née le 24 janvier 1997 à Nouméa, domiciliée au 6 rue Roger Pene – Vallée des Colons – 98800 Nouméa.

ARTICLE 15 :

Il est autorisé l'agrément en qualité de gérant simple du débit de boissons de 3e classe, exploité à l'enseigne « RABOT sas », sise 3 avenue des Géomètres Pionniers – ZAC Panda , Dumbéa, de Madame KALLENBACH Christina, née le 13 janvier 1959 à Wolfsburg, domiciliée au 18 rue Nicolas-Poussin – Koutio – 98835 Dumbéa.

ARTICLE 16 :

Il est autorisé l'agrément en qualité de gérant simple du débit de boissons de 3e classe, exploité à l'enseigne « RABOT sas », sise 3 avenue des Géomètres Pionniers – ZAC Panda , Dumbéa, de Madame LECOQ Sylvie, née le 5 octobre 1963 à Paris, domiciliée au 46 bis rue Louis Hénin – 98800 Nouméa.

ARTICLE 17 :

Il est autorisé l'agrément en qualité de gérant simple du débit de boissons de 3e classe, exploité à l'enseigne « RABOT sas », sise 3 avenue des Géomètres Pionniers – ZAC Panda , Dumbéa, de Monsieur TESSON Benoît, né le 15 août 1969 à Amiens, domicilié au 14 allée des Bougainvillées – 98800 Nouméa.

ARTICLE 18 :

Il est autorisé l'agrément en qualité de gérant simple du débit de boissons de 3e classe, exploité à l'enseigne « RABOT sas », sise 3 avenue des Géomètres Pionniers – ZAC Panda , Dumbéa, de Madame IWE Leslie, née le 25 août 1988 à Nouméa, domiciliée au 66 lotissement les Niaoulis – Mont Mou – 98889 Païta.

ARTICLE 19 :

Il est autorisé l'agrément en qualité de gérant simple du débit de boissons de 3e classe, exploité à l'enseigne « RABOT sas », sise 3 avenue des Géomètres Pionniers – ZAC Panda , Dumbéa, de Madame CARBONIE Laura, née le 30 août 1995 à Nouméa, domiciliée au 9 rue Jacques Cartier – Vallée du Génie – 98800 Nouméa.

ARTICLE 20 :

Il est autorisé l'agrément en qualité de gérant simple du débit de boissons de 3e classe, exploité à l'enseigne « RABOT sas », sise 3 avenue des Géomètres Pionniers – ZAC Panda , Dumbéa, de Monsieur PHAM GIA Kévin, né le 5 janvier 1994 à Toulon, domicilié au 17 rue de Franche Comté – Vallée des Colons – 98800 Nouméa.

ARTICLE 21 :

Il est autorisé l'agrément en qualité de gérant simple du débit de boissons de 3e classe, exploité à l'enseigne « RABOT sas », sise 3 avenue des Géomètres Pionniers – ZAC Panda , Dumbéa, de Madame TAKANIKO épouse LAKINA Rowena, née le 1er janvier 1988 à Nouméa, domiciliée au 544 rue des fox terriers – Robinson – 98809 Mont Dore.

ARTICLE 22 :

Il est autorisé l'agrément en qualité de gérant simple du débit de boissons de 3e classe, exploité à l'enseigne « RABOT sas », sise 3 avenue des Géomètres Pionniers – ZAC Panda , Dumbéa, de Monsieur CAER Morgan, né le 24 avril 1976 à Ploemeur, domicilié au 10 rue ULM – PK7 – 98800 Nouméa.

ARTICLE 23 :

Les dispositions des articles 2 à 22 du présent arrêté seront abrogées dès cessation d'activité d'une ou des personnes susnommées (démission, licenciement ou décès).

ARTICLE 24 :

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 25 :

Le maire et le commandant de la gendarmerie de la ville de Dumbéa sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au commissaire délégué de la République pour la province Sud, et publié.

Dumbéa, le 30 octobre 2023

Le Maire,

Yoann LECOURIEUX

Nota : Le maire de la ville de Dumbéa certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.